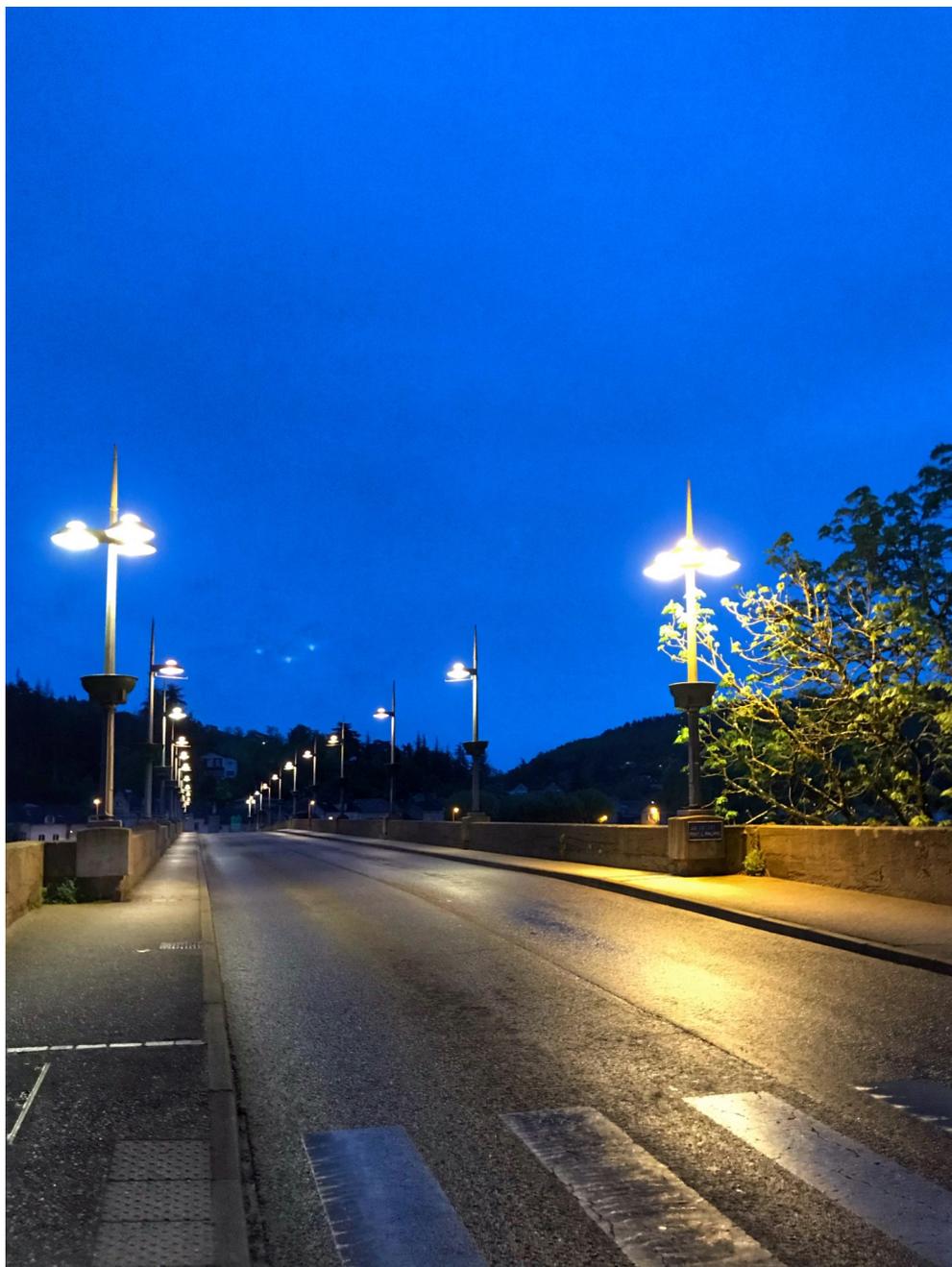


DOSSIER DE PRESSE



Fin du programme de travaux de renouvellement de l'éclairage public

Financé par



Contact Presse

Direction de la Communication Ville / Grand Cahors : 05 65 20 87 20

Renouvellement de l'éclairage public

Fin du programme de travaux

Sommaire :

Communiqué	p 3
Les travaux	p 4
La sécurisation des traversées piétonnes	p 5
Intensité lumineuse variable et extinction dans certains quartiers	p 6
Visuels avant / après	p 7

Crédits photos : photothèque Ville de Cahors / Grand Cahors : Denise Grisi, Chantal Squassina, Pierre Lasvènes, Sébastien Descloux.

Claire Gonzalez (page 7 : photo Cahors avant les travaux)

Conception du panneau extinction de l'éclairage public : service PAO Ville de Cahors / Grand Cahors.

Renouvellement de l'éclairage public

Fin du programme de travaux

Communiqué

La municipalité de Cahors est mobilisée en faveur de l'amélioration du quotidien des habitants et ce au plus près du lieu d'habitation de chacun.

De même, elle est résolument engagée sur le chemin de la transition écologique afin de préparer les lendemains.

En effet, entre 2013 et 2020, les luminaires du Secteur Sauvegardé, désormais dénommé Site Patrimonial Remarquable, ont été changés pour 95 % d'entre eux, représentant un gain énergétique de 55 %, soit 18 000 € d'économie ; de même que ceux du lotissement de Bégoux.



Au-delà du gain énergétique et financier, le remplacement des luminaires en Site Patrimonial Remarquable a participé du même objectif d'embellissement des rues de ce secteur de la ville qui ont été entièrement rénovées ; l'éclairage par lampes à LED produisant une lumière douce qui met en valeur le patrimoine de ces quartiers et sécurise le cheminement des piétons.

Dans d'autres quartiers, plusieurs rues ont été traitées et ont vu l'éclairage public renouvelé. Pour l'année 2019, on peut citer la rue du Groupe Vény, la rue Martin-Baudel, l'impasse du Pal, la route des Ramonets, la rue Victor-Lafage, la route de Flottes, les chemins de Rode Limau, Bouscaillou, Balandrie et Lou Traver à Lacapelle.

Poursuivant cet objectif et souhaitant amplifier ce mouvement, **la Ville de Cahors a procédé, depuis la fin de l'année 2021, au renouvellement de l'ensemble de l'éclairage public.**

Comme cela avait été annoncé, ce programme de travaux s'est achevé au printemps 2023. Il a représenté un investissement de 2, 7 millions d'euros financés à hauteur d'1, 4 million d'euros par l'Etat dans le cadre du plan France Relance, la Ville assumant le reste à charge de l'opération soit 1, 3 million d'euros.

Ce sont les entreprises locales EPEG et 2EFR qui ont été mandatées pour réaliser ces travaux qui ont concerné près de 4 000 points lumineux, par un changement de lampe d'ancienne génération (iodure métallique ou iodure de sodium) par de la LED, plus performante et moins consommatrice d'énergie.

L'entreprise GHM/Eclatec a fourni la plupart des 4 000 points lumineux et l'entreprise Novea les 30 points lumineux solaires. Il s'agit d'entreprises françaises qui ont tenu les délais d'approvisionnement dans un contexte tendu de fourniture de matériaux et de semi-conducteurs notamment.

Cette opération a permis de diminuer significativement les consommations d'énergie et de réaliser **60 % d'économies à l'année, soit une baisse de 320 000 € (montant actualisé sur la base des coûts actuels de l'énergie) de la consommation annuelle d'électricité.**

Ainsi l'investissement réalisé aura été rentabilisé en l'espace de quatre ans.

Par ailleurs, afin d'adapter l'éclairage aux usages, l'intensité lumineuse a été abaissée en cours de nuit, jusqu'à une extinction totale entre minuit et 5 heures du matin dans un certain nombre de quartiers de la ville, ce qui permet de renforcer les économies d'énergie tout en confortant la biodiversité nocturne.

Renouvellement de l'éclairage public

Fin du programme de travaux

Les travaux

Ce sont 4 000 points lumineux et 110 mâts qui ont été, en deux années et progressivement, remplacés dans l'ensemble des rues de la ville.

Ces travaux ont été réalisés pour la plupart sous circulation, durant des vacances scolaires afin de limiter au maximum la gêne occasionnée.

30 luminaires à énergie solaire sont également en cours d'installation (travaux de mi-juin à début juillet) autour de l'île de Cabessut (côté piscine de l'Archipel) complétant ainsi le dispositif amorcé en 2019.

Ces travaux ont fait l'objet de courriers d'information distribués en amont aux riverains, dans chaque quartier traité, au fur et à mesure de l'avancement du programme.

Le projet a bénéficié d'un financement de l'Etat dans le cadre du plan France relance.

Le budget :

2.7 millions d'euros HT financés par :

- La Ville de Cahors : 1.3 million d'euros HT
- L'Etat dans le cadre du plan France Relance : 46 % pour la première tranche (2021) et 60 % pour la deuxième tranche (2022)



Renouvellement de l'éclairage public

Fin du programme de travaux

La sécurisation des traversées piétonnes

Profitant de travaux de voirie ou de renouvellement de l'éclairage public, le Ville de Cahors a mis ce temps à profit pour sécuriser les traversées piétonnes dans les zones considérées comme à risque pour les piétons.

Dans un premier temps, dans le cadre du programme de renouvellement de l'éclairage public, lorsque la configuration des candélabres le permet (candélabre dans l'axe du passage piéton), **les passages piétons ont bénéficié de la mise en œuvre ou de l'amélioration d'un éclairage de type directionnel, sécurisant de fait leur traversée.**

Ce sont ainsi **près de 140 passages piétons qui sont mieux éclairés.**

Le programme, tout comme celui du renouvellement de l'éclairage public, a pris fin au **1^{er} semestre 2023.**

Il s'agit d'un éclairage directionnel, orienté vers le passage piéton, de technologie LED et de couleur différente pour faire ressortir le passage piéton.

Une trentaine de passages piétons a été équipée de ce type de luminaires à Terre-Rouge, suivie d'une trentaine également dans le quartier de Cabessut.

Ces pratiques sont désormais généralisées sur les zones à risque ou à fort trafic routier, dans le cadre des aménagements de sécurité.

Il s'agit ici de concrétiser un engagement de mandat pris au titre de la compétence proximité exercée par la Ville au bénéfice des différents quartiers de la cité.



Renouvellement de l'éclairage public

Fin du programme de travaux

Intensité lumineuse variable et extinction dans certains quartiers

Des lampes LED à haute performance énergétique :

Des lumières de technologie LED (type stélium), moins consommatrices d'énergie, ont été installées sur les 4 000 points lumineux de la ville. Elles nécessitent moins de puissance pour un éclairage tout aussi performant. La lumière LED, plus blanche que les lumières ancienne génération, génère un éclairage à la fois plus lumineux et plus doux que les lumières orangé ancienne génération.

Une intensité lumineuse variable selon les horaires et les rues :

Afin de programmer le juste éclairage selon les usages et les besoins, un travail de diagnostic et de cartographie a été réalisé dans chaque rue avec les entreprises de pose EPEG et 2EFR, en lien avec le fournisseur ECLATEC-GHM et le service éclairage public de la Ville. Une étude avait été réalisée en amont avec le cabinet d'étude « Quartiers lumières ».

Les horaires d'éclairage :



L'éclairage est à son maximum le matin (horaire variable selon la saison) jusqu'à 20h.

De 20h à 22h, il est abaissé de 20 % de son intensité

De 22h à 1h, il est abaissé de 40 % de son intensité

De 1h à 5h, il est abaissé de 70 % de son intensité

Dans un certain nombre de quartiers de la ville, l'éclairage public est éteint entre 1h et 5h du matin, ce qui permet de renforcer les économies d'énergie tout en confortant la biodiversité nocturne.

Des panneaux d'information ont été installés à toutes les entrées de ville comme le prévoit la réglementation.

Le système mis en œuvre est évolutif et permettra d'éventuelles adaptations en fonction des besoins et des choix futurs.

Une orientation vers le sol :

Le projet de renouvellement a également permis de mieux cibler les zones d'éclairage pour préserver la faune nocturne. L'orientation des éclairages est ciblée vers le sol et les luminaires situés à proximité de zones d'eau sont équipés de cache-flux (pour masquer les rayons orientés vers la rivière de façon à n'éclairer que la route et pas l'eau).

Ces nouveaux systèmes d'éclairage permettent également de mieux cibler les plages d'éclairage pour **réduire la pollution lumineuse** et préserver **la faune nocturne**.

Ils répondent à la nouvelle réglementation inscrite dans l'arrêté ministériel du 27/12/18 relatif à la réduction des nuisances lumineuses.

Renouvellement de l'éclairage public

Fin du programme de travaux

Avant :



Après :

